



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} juin 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 5 c) de l'ordre du jour

**Débat de haut niveau : examen ministériel
annuel**

Déclaration présentée par la Marangopoulos Foundation for Human Rights, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

2015 ouvrira une ère nouvelle pour les Nations Unies, avec la transition entre les objectifs du Millénaire pour le développement et son nouveau programme de développement durable, les objectifs de développement durable. Pendant cette transition, nous devons reconnaître que les objectifs du Millénaire pour le développement ont constitué une méthode historique de mobilisation mondiale centrée sur la réalisation d'une série de priorités sociales importantes dans le monde entier. Cependant, malgré un certain nombre d'avancées positives dans la réalisation de ces objectifs, les progrès sont encore insuffisants et ont été extrêmement variables entre les pays, en particulier les pays en développement. Par conséquent, la mise en œuvre d'une nouvelle approche intégrée de développement durable exige que nous tirions les leçons du passé et que nous remédiions aux insuffisances de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, afin que la transition entre ces derniers et les objectifs de développement durable soit plus efficace.

La Marangopoulos Foundation for Human Rights considère que la réalisation des objectifs de développement durable nécessite que les pouvoirs publics fassent en sorte que les entreprises participent activement à la mise en œuvre du nouveau programme de développement.

En outre, les approches en matière de politique doivent être plus inclusives et toutes les parties prenantes locales, en particulier les pauvres et les plus vulnérables, doivent être mieux en mesure de participer aux processus de prise de décisions. À cette fin, les conditions appropriées sur les plans juridique, stratégique, politique et plus largement institutionnel doivent être favorisées grâce à la concertation, au plaidoyer et à d'autres moyens.

À cet égard, les femmes peuvent jouer un rôle renforcé et être les moteurs du changement pour un développement durable. Étant donné que le changement radical en faveur d'un développement durable exige que l'on se focalise de nouveau sur un développement centré sur l'être humain, la mise en relation inhérente des droits des femmes avec le développement doit être encouragée. Cela signifie que les femmes doivent être impliquées activement dans la prise de décisions à tous les niveaux, que leurs préoccupations et leurs points de vue doivent être pris en compte dans les politiques et les programmes et que l'on doit établir des moyens d'évaluer les effets des politiques de développement sur les femmes. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ne doivent pas constituer simplement l'un des objectifs de développement durable proposés, mais être plutôt largement considérées comme étant indispensables pour que le développement durable devienne une réalité.

Dans le même ordre d'idées, il est également important de prendre les jeunes en compte dans le programme de développement pour l'après-2015, par exemple en les mobilisant pour faire pression sur les gouvernements et en ouvrant les processus de prise de décisions. De plus, les besoins des jeunes, tels que l'accès à l'éducation à tous les niveaux et la lutte contre le chômage, doivent être explicitement pris en considération par les objectifs de développement durable. Dans ce contexte, une attention toute particulière doit être accordée à ces besoins tout au long du processus de suivi.

Notre fondation est fermement convaincue que le programme de développement pour l'après-2015 doit suivre l'approche axée sur les droits de

l'homme. Par dessus tout, il est important de rappeler que chacune des actions des Nations Unies doit avoir pour objectif final la pleine réalisation de tous les droits de toutes les personnes sans discrimination.
